



Contact sections : Angwantibo – Ingrid de Froidmont
Rue Sainte-Reine, 95 à 1300 Wavre
inscriptions@k8strax.be
0476/05.27.11

Contact crew : Coati – Carole Laurent
Rue du Grand Cortil, 40 à 1300 Wavre
crews@k8strax.be
0494/66.42.49

N° de compte : BE50 3630 2145 4218 (BIC BBRU BE BB)
Site : www.k8strax.be

Comptabilité : Angwantibo – Ingrid de Froidmont
0476/05.27.11

Règlement du k8strax : édition 2020

La participation au k8strax entraîne une totale adhésion de tous les participants au présent règlement.

1. Organisation :

- 1.1. Le k8strax est une activité scoutée gérée par « l'organisation du k8strax, » liée à la 1^{ère} unité SV de la fédération Les Scouts, dont les membres sont dénommés dans ce présent règlement "les organisateurs".
- 1.2. Le k8strax est traditionnellement organisé durant le mois d'octobre ou de novembre.
- 1.3. Les organisateurs sont seuls habilités à organiser et contrôler les activités.
- 1.4. L'utilisation sans l'accord des organisateurs du logo ou de l'appellation "k8strax" est interdite.

2. Conditions d'inscription, de participation et de désistement :

- 2.1. Le k8strax est ouvert à toutes les sections appartenant à une fédération reconnue par Les Scouts ou par les Guides Catholiques de Belgique (GCB) dont les membres animés sont âgés de 12 à 18 ans.
- 2.2. Les organisateurs se réservent cependant le droit d'accepter la participation d'une section appartenant à un autre mouvement de jeunesse apolitique et indépendant.
- 2.3. Seules les sections régulièrement inscrites selon la procédure déterminée par les organisateurs sont autorisées à participer au k8strax.
- 2.4. Les organisateurs considèrent les sections comme régulièrement inscrites dès qu'ils ont reçu le "formulaire d'inscription définitif" dûment complété ainsi que le paiement des frais d'inscription à l'activité.
- 2.5. Les organisateurs peuvent cependant refuser la participation des sections qui ne pourront pas produire le formulaire de confirmation d'inscription qui doit être imprimé à partir du site internet, ainsi que la preuve de paiement des frais d'inscription.
- 2.6. Toute personne prenant part à l'activité doit être inscrite à l'activité du k8strax, et ce, auprès des organisateurs.
- 2.7. Seuls les membres régulièrement inscrits dans leur section et participant au k8strax pourront prendre part à l'activité.
- 2.8. Les responsables de section donneront connaissance du présent règlement à toutes les personnes participantes inscrites par eux, préalablement à l'arrivée sur les lieux du k8strax.
- 2.9. En cas de désistement d'une section, celle-ci s'engage à prévenir l'organisation avant la date de fin des inscriptions.
- 2.10. Au cas où une partie des personnes inscrites au k8strax ne seraient pas présentes ou si le désistement d'une section devait être communiqué ultérieurement à la date de fin des inscriptions, les droits d'inscription dus par la section resteront dus et ne seront pas remboursés.

3. Responsabilité civile

- 3.1. Le terme "participant" désigne, toute personne qui participe en quelque qualité que ce soit à tout ou à une partie du k8strax.

Seuls les membres régulièrement inscrits dans une section inscrite et assurés en responsabilité civile auprès de leur fédération sont autorisés à s'inscrire et à participer au k8strax. Les sections s'engagent à vérifier que les personnes qu'elles inscrivent sont en ordre d'assurance.

- 3.2. Les sections exceptionnellement autorisées à participer en vertu de l'article 2.2. doivent fournir une attestation de leur assureur certifiant que leurs membres sont couverts civilement par une assurance de responsabilité civile couvrant tant les dégâts matériels que les lésions corporelles et dommages moraux pour tous les risques liés à la participation au k8strax.
- 3.3. Les responsables de sections sont tenus de souscrire une assurance individuelle complémentaire répondant au prescrit de l'article 3.2. auprès de leur fédération ou de leur assureur pour les non-membres désirant participer à l'activité et de prévenir les organisateurs au début de l'activité de l'identité des personnes ainsi couvertes.
- 3.4. Les participants sont conscients que la participation au k8strax entraîne des risques physiques. Les sections veillent à n'inscrire et à ne faire participer au k8strax que des personnes en bon état de santé et à même de participer pleinement au k8strax.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident dont serait victime ou responsable un participant au k8strax survenu pendant ou à la suite de cette activité et qui serait la suite d'une faute légère ou lourde des organisateurs ou des personnes placées sous leur responsabilité, ainsi que des autres participants ou de toute tierce personne.

- 3.5. Les animateurs des différentes sections sont tenus d'être présents durant l'entièreté de l'activité. Les animés participants sont sous l'entière responsabilité de leurs animateurs respectifs.
- 3.6. Les personnes faisant partie des équipes "Crew", s'engagent à remettre aux organisateurs, au plus tard une semaine avant l'événement, les renseignements nécessaires pour leur inscription auprès d'un organisme assureur.

4. Les déplacements :

- 4.1. Lors du k8strax, les animateurs veilleront à ce que l'entièreté des participants sous leur responsabilité, respectent scrupuleusement les dispositions légales en matière de circulation routière et se comporteront de manière prudente et responsable envers l'environnement.
- 4.2. En s'inscrivant à cet événement, les animateurs s'engagent à prendre toutes les mesures nécessaires au déplacement en toute sécurité des membres de leur section et de toutes les personnes inscrites avec leur section. Ils s'engagent notamment à prêter particulièrement attention aux déplacements sur des routes à forte fréquentation d'automobiles, aux moments de traverser de telles routes, à ne pas gêner la circulation et à ne pas constituer un danger pour autrui en cas de déplacement à vélo.
- 4.3. En cas d'accident ou d'incident pouvant mettre en danger la sécurité de quelque personne que ce soit, les participants sont tenus d'informer au plus vite les organisateurs ou l'équipe médicale.

5. Respect des sites et du matériel :

- 5.1. Il est strictement interdit de déposer des déchets et des poubelles ailleurs que dans les endroits prévus à cet effet.
- 5.2. Toute dégradation sera portée en compte de la section qui aura inscrit les personnes responsables de cette dégradation.
- 5.3. Les dégâts que pourraient occasionner les animés et/ou animateurs dans des propriétés privées sont de la responsabilité exclusive des animateurs des dits animés.
- 5.4. Toute détérioration, volontaire ou non, apportée au matériel lors de la durée de l'événement sera de la responsabilité exclusive des animateurs des dits animés.

6. Dispositions diverses :

- 6.1. Les participants sont tenus d'être en uniforme et de porter de manière visible leur foulard durant l'intégralité du k8strax.
- 6.2. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration de biens appartenant aux participants.

- 6.3.** En s'inscrivant à cet événement, les participants s'engagent à assurer seuls la sécurité de leur matériel personnel, notamment des téléphones portables ou tout autre matériel électronique, des vélos ou de tout autre moyen de locomotion. Les organisateurs du k8strax déclinent toute responsabilité en cas de vol, perte ou casse de tout matériel personnel utilisé durant l'événement.
- 6.4.** La vente, la détention ou la consommation de cigarette, boisson énergisante, alcoolisée ainsi que de drogue, même douce, sont rigoureusement interdites. Les organisateurs se réservent le droit de confisquer tout alcool ou drogue détenue par un quelconque participant (animateur et animé) et de dénoncer les faits aux autorités judiciaires ; une telle situation entraînera une exclusion éventuelle de la personne contrevenante ou de la section entière à laquelle il appartient.
- 6.5.** Les responsables de sections sont tenus de rester auprès de leur section et de les encadrer à toute heure du jour.
- 6.6.** En s'inscrivant à cet événement, les participants consentent à ce que des photos et vidéos de eux et de leurs animés soient prises durant l'événement et à ce que ces photos et vidéos soient ensuite postées sur le site du k8strax / sa page Facebook, et éventuellement intégrées à l'aftermovie de l'activité, et ce, sans que le consentement ne soit explicitement demandé pour l'utilisation de chaque image. Toute personne peut, à titre personnel, toujours s'opposer à la prise et l'utilisation de telles images, en manifestant ce refus aux photographes sur le moment, ou aux organisateurs a posteriori.

7. Infractions au présent règlement :

- 7.1.** Toute infraction au présent règlement peut entraîner la pénalisation de la section et/ou l'exclusion immédiate de la personne contrevenant au présent règlement ou de la section à laquelle elle appartient.
- 7.2.** La décision de pénalisation, de confiscation ou d'exclusion relève de l'appréciation souveraine des organisateurs.

8. Mesures spécifiques liées au Covid-19 :

- 8.1.** En s'inscrivant à cet événement, chaque animateur est pleinement conscient des circonstances particulières dans lesquelles celui-ci se déroule, de même que les mesures prises par le gouvernement afin de limiter les risques liés au Covid-19. Chaque animateur s'engage par conséquent par la présente à :
- Se tenir à jour des décisions du gouvernement liées à ce sujet qui pourraient impacter la participation à l'événement du k8strax ;
 - Faire respecter ces mesures par toutes les personnes de sa section et toutes les personnes s'inscrivant avec sa section, et à la respecter lui/elle-même ;
 - Assurer pleinement la responsabilité du respect de ces mesures par les personnes de sa section et toutes les personnes s'inscrivant avec sa section.
- 8.2.** Les organisateurs du k8strax déclinent toute responsabilité quant au non-respect des mesures liées au Covid-19 et quant aux risques encourus par les participants en cas de non-respect de ces mesures.
- 8.3.** Les organisateurs du k8strax déclinent toute responsabilité quant à la déclaration d'un cas avéré au Covid-19, ultérieure à la participation à l'activité du k8strax.

9. Disposition finale :

- 9.1.** Tous les participants sont tenus de se conformer aux instructions des organisateurs pendant toute la durée du k8strax.